ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

# FO ACTION SOCIALE INTERMINISTERIELLE

Connaissez-vous l'Action Sociale Interministérielle (ASI)?

Avez-vous déjà eu l'occasion d'y avoir recours ???

Savez-vous qu'elle a été organisée dès 1946 puis plus largement consacrée par la loi « Le PORS » de 1983 (droits et obligations des fonctionnaires) et qu'elle est le socle minimum commun à l'ensemble des agents de l'Etat ??? Elle est donc, à ce titre, indispensable notamment pour les agents affectés dans des ministères qui ne mettent pas en place d'action sociale, ou si peu........

A condition, bien entendu, qu'elle soit renforcée dans son fonctionnement et pérennisée budgétairement. Or, elle subit depuis plusieurs années non seulement les effets pervers des réformes et notamment celle qui a ramené les régions de 22 à 13 mais également une diminution importante et récurrente de son budget!

Nationalement, c'est le Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS) qui « gère » l'ASI ; il est composé de 9 représentants de l'Administration (DGAFP) et 13 membres titulaires des 7 organisations syndicales représentatives (2 par OS + 1 président élu par l'ensemble du groupe syndical). Le CIAS se réunit normalement 4 fois par an pour proposer des orientations, suivre la gestion et les crédits, participer au pilotage de la mise en œuvre et étudier les rapports annuels des Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale, qui, comme leur nom l'indique, sont l'échelon régional. Malheureusement, les nouveaux périmètres imposés lors de la « fusion » des régions ont mis à mal le fonctionnement de ces instances et aujourd'hui, il est indéniable que l'ASI est en grand danger!



Sur le site de la DGAFP, on peut pourtant lire à propos des prestations interministérielles (PIM) que l'objectif est de « améliorer la situation matérielle des fonctionnaires avec des mesures telles que le chèque emploi service universel (CESU) pour l'aide à la garde d'enfant, la revalorisation et l'extension de l'aide à l'installation des jeunes fonctionnaires (instauration du prêt mobilité), un meilleur suivi des réservations de logement et des places de crèches, une meilleure gestion de l'offre de restauration collective, etc.... »

La délégation FGF-FO qui participe et siège au CIAS ainsi que tous les camarades qui interviennent au niveau des SRIAS peuvent vous affirmer que la politique actuelle, globale ou dédiée, est à des années-lumière de ces objectifs affichés. Un exemple parmi tant d'autres :

• Fin 2017, une proposition est faite et validée de faire évoluer les conditions d'attribution et les montants de l'Aide à l'Installation des Personnels de l'état (AIP) ; le texte est prêt et n'attend plus que la signature du ministre...laquelle interviendra en fin juin 2018 sans effet rétroactif............. des dizaines de bénéficiaires sont ainsi perdus ce qui revient non seulement à pénaliser un certain nombre d'agents mais aussi de ne pas permettre de dépenser un budget prévu.......ce qui conduit à une sous-consommation qui s'inscrit dans une démarche que FO dénonce depuis des années et qui perdure malgré la baisse constante du budget, preuve qu'elle est voulue et organisée!

Alors si NOUS, avec VOUS, ne nous soutenons pas l'ASI, qui va se mobiliser pour aider les agents à mieux se loger, mieux se restaurer, aider nos retraités, faciliter la garde de nos enfants et bien sûr nous faciliter l'accès à la culture, aux loisirs, aux vacances ?...

Il n'y a pas de problème, il n'y a que des solutions, paraît-il ????????

Alors la solution pour avoir les moyens de conserver une Action Sociale Interministérielle efficace, responsable, humaine et pérenne, c'est de donner les moyens à vos représentants d'être le plus représentatifs possibles dans ces instances.

# LE 6 DECEMBRE 2018 JE VOTE FO JE SAIS POURQUOI

## LES PRESTATIONS DE L'ACTION SOCIALE INTERMINISTERIELLE

#### FAMILLE

- Le CESU garde d'enfant
- Réservations de places en crèche
- Intervention des travailleuses familiales
- · Aide aux parents d'enfants handicapés
- · Aide aux parents en repos

#### LOGEMENT

- Bourse au logement (BALAE)
- Aide à l'installation des personnels (AIP)
- Réservation de logements soçiaux locatifs

#### VACANCES ET LOISIRS

- Chèques vacances
- Séjours dans les centres familiaux de vacances et en gîtes de France
- Centres de vacances avec hébergement
- Centre de loisirs sans hébergement
- Séjours mis en œuvre dans le cadre scolaire
- Séjours linguistiques
- Centre de vacances spécialisés pour personnes handicapées

#### **RESTAURATION**

Sur le fondement de l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, qui prévoit que les agents participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, l'Etat développe une politique d'action sociale qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans le domaine de la restauration.

- Restauration inter-administrative
- La subvention interministérielle de participation au prix des repas
- Autres formes d'aide à la restauration

Lorsqu'il n'existe pas de restaurant de l'administration à proximité d'un centre administratif, des conventions peuvent être signées avec les gestionnaires de restaurants du secteur privé et notamment de restaurants d'entreprise de manière à permettre l'accès de ces restaurants aux agents de l'État.

### LES RETRAITÉS DE L'ÉTAT PEUVENT BÉNÉFICIER DE L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE

- La rénovation de l'aide au maintien à domicile
- L'aide aux vacances
- Une action sociale déconcentrée peut compléter le dispositif interministériel